

**MAIRIE DE ROCHE**  
**Compte rendu du CONSEIL MUNICIPAL du 29 janvier 2021**

---

**L'an deux mil vingt et un**, le 29 janvier à vingt heures, le Conseil Municipal, après convocation légale du 22 janvier 2021, s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de Monsieur Bernard COCHARD, Maire.

La séance a été ouverte par Monsieur Bernard COCHARD, Maire, qui a fait l'appel des membres du conseil municipal.

Présents :

Bernard COCHARD - Marcel NICOLIER - Véronique CHARDON - Jean-Paul BOIS - Catherine PILLOIX - Michel BOUGAREL - Valérie DA SILVA - Maria BONZI - Sophie KOWALSKI - David GALLEA - Nicolas ISSEMANN - Jérôme PONTAL - - Pierre SIMIAN - Léa REVELLIN-PIALET - Bernard GUILLARME - Aurélie VERNAY

Absents :

Frédérique LARRAS donne procuration à Bernard COCHARD  
Audrey ANTOUARD donne procuration à Véronique CHARDON  
Alain VERRON donne procuration à Aurélie VERNAY

Absents excusés :

Madame Véronique CHARDON est désignée secrétaire de séance.

**APPROBATION DU COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 18 décembre 2020**

Le conseil municipal adopte à l'unanimité le compte rendu du conseil municipal du 18 décembre 2020.

**DELIBERATIONS**

**Délibération n° 2021 01 01 : Acquisition de places de parking Place du 11 Novembre**

Rapporteur : Bernard COCHARD

Suite à la construction d'un immeuble avec cour intérieure par la SCCV COTE BOURG, situé place du 11 novembre, certaines places de parking sont vacantes. Il est envisagé d'acquérir 7 places de parking afin de pouvoir réaliser du stationnement dans le centre village.

*Bernard GUILLARME demande ce qui se passera si la commune n'achète pas les places de parking.*

*Il estime que cette démarche ne fait pas partie des fonctions d'une commune. Il est favorable pour que la commune acquiert 2 places de parking mais pas toutes les places proposées.*

*Bernard COCHARD répond qu'il n'y a pas d'obligation d'achat. Cependant, ces places peuvent débloquent des situations de stationnement dans le centre village.*

*Marcel NICOLIER rajoute que ce n'est pas de l'argent perdu, c'est un investissement. Ces places de parking pourront toujours se revendre à plus ou moins long terme.*

*Pierre SIMIAN précise que les places de parking pourront être louées ou vendues.*

*Maria BONZI rajoute que ces places pourront être revendues lors de transaction immobilière dans le centre village.*

*Aurélie VERNAY suggère d'installer un système de sécurité car les places sont en vases clos et à l'intérieur d'une copropriété.*

*Bernard COCHARD répond que les modalités pratiques ne sont à ce jour pas définis.*

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal, par 18 voix pour et 1 contre (Bernard GUILLARME)**

- **VALIDE** l'acquisition de 7 places de parking pour un cout total de 36 000 € HT, soit 43 200 € TTC
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tous les actes nécessaires à ces acquisitions,
- **PRECISE** que tous les frais liés à ces acquisitions seront à la charge de la Commune,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer toute pièce de nature administrative ou financière relative à l'exécution de la présente délibération et plus généralement faire le nécessaire.

### **Délibération n° 2021 01 02 : Acquisition de la parcelle AE 603**

Rapporteur : Bernard COCHARD

Afin d'intégrer dans la voirie communale, la rue des Sittelles, Il est envisagé d'acquérir la parcelle AE 603 d'une surface de 1307 m2.

*Bernard COCHARD précise qu'actuellement, la voie est privée. La commune assure le déneigement et en contrepartie, les piétons peuvent emprunter la voie.*

*Il ajoute qu'avec l'acquisition de cette voie, le sens de circulation sera maintenu.*

*Aurélie VERNAY fait remarquer que cette acquisition amènera plus de trafic et demandera de sécuriser la voie par des dos d'ânes par exemple et tout cela à la charge de la commune en plus des charges classiques d'entretien de voie.*

*Bernard COCHARD répond que si la commune n'acquiert pas cette voie, les piétons pourraient ne plus être autorisés à l'emprunter.*

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité,**

- **VALIDE** l'acquisition de la parcelle AE 603 à titre gracieux,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tous les actes nécessaires à cette acquisition,
- **PRECISE** que tous les frais liés à cette acquisition seront à la charge de la Commune,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer toute pièce de nature administrative ou financière relative à l'exécution de la présente délibération et plus généralement faire le nécessaire.

### **Délibération n° 2021 01 03 : Acquisition de la parcelle F647 et cession de la parcelle F 645**

Rapporteur : Bernard COCHARD

Afin de régulariser la voirie « Route de la Pisserotte », il est envisagé d'acquérir la parcelle F 647 d'une superficie de 38 m<sup>2</sup> et de céder la parcelle F 645 d'une superficie de 40 m<sup>2</sup>. Cette opération se fera sous forme d'un échange.

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité,**

- **VALIDE** l'acquisition et la cession des parcelles F 647 et F 645 à titre gracieux,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tous les actes nécessaires à cette acquisition,
- **PRECISE** que tous les frais liés à cette acquisition seront à la charge de la Commune,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer toute pièce de nature administrative ou financière relative à l'exécution de la présente délibération et plus généralement faire le nécessaire.

### **Délibération n° 2021 01 04 : Modification du tableau des effectifs – Création d'un poste d'adjoint technique principal de 2<sup>ème</sup> classe à temps complet**

Rapporteur : Catherine PILLOIX

VU la loi 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes et de leurs établissements publics,

VU la loi 84-53 du 26 janvier 1984 portant statuts de la Fonction Publique Territoriale, notamment l'article 34 en vertu duquel les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant,

Considérant qu'un agent peut bénéficier d'un avancement de grade à compter du 1<sup>er</sup> février 2021,

Il est proposé de :

- Créer un poste d'Adjoint technique principal de 2<sup>ème</sup> classe à temps complet, à compter du 1<sup>er</sup> février 2021.
- Supprimer le poste d'adjoint technique à temps complet

Il est précisé que les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges sociales correspondant à cet emploi créé seront inscrits au budget primitif 2021, chapitre 012.

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité,**

- **ACCEPTE** la création du poste d'adjoint technique principal de 2<sup>ème</sup> classe à temps complet à compter du 1<sup>er</sup> février 2021.
- SUPPRIME** le poste d'adjoint technique à temps complet
- **AUTORISE** le Maire à signer toutes les pièces relatives à la création et suppression de ces postes.

**Délibération n° 2021 01 05 : Demande de subvention pour l'aménagement sécurité Le Rual**  
(annule et remplace le délibération 2020 08 46)

Rapporteur : Bernard COCHARD

Dans le cadre de l'élaboration du PLU, la commune de Roche a inscrit dans son PADD la valorisation de la pratique des déplacements doux (piétons et cycles) sur l'ensemble du territoire.

Après avoir réalisé plusieurs cheminements piétons ou créations de trottoirs afin de sécuriser les piétons, la commune souhaite poursuivre sa démarche et réaliser un aménagement de sécurité au lieu-dit « Le Rual »

Les travaux constitueront en :

- Sécuriser l'intersection route de Bonnefamille (RD) et la descente de Chantereau
- L'aménagement d'un trottoir aux normes PMR sur la route de Bonnefamille pour rejoindre le chemin piéton sur la commune de Bonnefamille
- La réalisation d'un plateau ralentisseur entre l'intersection route de Bonnefamille / Descente de Chantereau afin de faire ralentir les véhicules dans ce secteur

Le montant estimatif des travaux prévus dans le cadre de ce projet d'aménagement s'élève à 258 380.96 € HT :

- 4 500 € HT pour la maîtrise d'œuvre
- 253 880.96 € HT pour les travaux d'aménagement

Le démarrage des travaux est prévu pour le 1<sup>er</sup> semestre 2021.

La commune s'engage à respecter les critères d'éco-conditionnalité adoptés par le Conseil Départemental de l'Isère, concernant les projets d'investissement de voirie et de bâtiment d'un montant supérieur ou égal à 100 000€ HT.

La commune s'engage à inclure et exiger, dans le marché de construction, l'organisation de la gestion des déchets de chantier.

*Bernard COCHARD précise que cette délibération est remise au vote afin de valider une demande de subvention supplémentaire.*

*Bernard GUILLARME explique qu'il est favorable à l'aménagement et à la demande de subvention. Cependant, il maintient que, pour lui, le chemin piéton est plus pertinent du côté gauche en direction de Bonnefamille.*

*Michel BOUGAREL répond que les trottoirs sont dans la continuité de ceux réalisés aux Girauds.*

*Bernard COCHARD rajoute qu'il est dangereux de faire traverser plusieurs fois la route départementale aux piétons venant du quartier des Girauds ou du chemin de la Croix Chatain.*

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal, par 18 voix pour et 1 contre** (Bernard GUILLARME)

- **APPROUVE** le projet pour un coût de 258 380.96 € HT
- **SOLLICITE** le Conseil Départemental de l'Isère, pour l'octroi d'une subvention au taux de 40%, soit 40 000 € (plafond)
- **SOLLICITE** la Région Auvergne-Rhône Alpes au titre du « Bonus relance 2020-2021 » pour un montant de 100 000€
- **SOLLICITE** la Préfecture de l'Isère au titre de la DETR 2021 pour l'octroi d'une subvention au taux de 20 %, soit 51 676.19 €
- **AUTORISE** monsieur le maire à signer tout document relatif à la mise en œuvre de cette opération

**Délibération n° 2021 01 05 : Demande de subventions pour l'aménagement du city Park**  
**(annule et remplace la délibération n° 2020 12 61)**

Rapporteur : Bernard COCHARD

Dans le cadre de l'aménagement d'un city stade vers les écoles prévoyant une utilisation pour les écoles, les accueils de loisirs et les jeunes de la commune, plusieurs critères de travaux ont été retenus :

- La pose d'un enrobé au sol
- La mise en place d'un city stade avec divers aménagements

Le montant estimatif des travaux prévus dans le cadre de ce projet d'aménagement s'élève à 80 092.76 € HT :

La réalisation des travaux est prévue pour le 1<sup>er</sup> semestre 2021.

La commune s'engage à inclure et exiger, dans le marché de construction, l'organisation de la gestion des déchets de chantier.

*Bernard COCHARD précise que cette délibération est remise au vote afin de valider une demande de subvention supplémentaire.*

**Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité,**

- **APPROUVE** le projet pour un coût de 80 092.76 € HT
- **SOLLICITE** la Région Auvergne-Rhône Alpes au titre des « Equipements sportifs » pour l'octroi d'une subvention au taux de 30 %, soit 24 027.83 €
- **SOLLICITE** la préfecture de l'Isère au titre de la DETR 2021 pour l'octroi d'une subvention au taux de 20 %, soit 16 018.55 €
- **AUTORISE** monsieur le maire à signer tout document relatif à la mise en œuvre de cette opération

## **INFORMATION DU MAIRE**

-Deux pétitions signées par des habitants du secteur de Fournéat, de la Rue du plan, de la Route des Agnets et de la RD 126 ont été reçues en mairie demandant de sécuriser le secteur de Fournéat avec la création de voies piétonnes et de ralentisseurs.

Bernard COCHARD rajoute que d'autres courriers concernant la route de Turitin, la route de Four et la rue Croix Serbinat sur le même sujet sont arrivés en mairie.

Bernard COCHARD confirme que le problème de la vitesse est global. Une réflexion commune doit avoir lieu avec toutes les personnes concernées dont le département afin de trouver des solutions.

Aurélie VERNAY répond que le département est propriétaire des routes départementales qui deviennent de la compétence communale lorsqu'elles sont placées en agglomération et qu'il sera au côté de la mairie pour sécuriser le secteur de Fournéat.

-Bernard COCHARD informe que le bâtiment de la boucherie s'avère trop petit. Il a pris contact avec les propriétaires afin d'en proposer l'achat et d'envisager des travaux.

-La CCCND met en place le PCAET (plan climat air énergie territorial) qui est obligatoire pour toutes les intercommunalités de plus de 20 000 habitants. Ces objectifs sont :

- la réduction des émissions des gaz à effet de serre

- l'adaptation du territoire aux effets du changement climatique

Les domaines concernés sont nombreux (habitat, agriculture et alimentation, mobilité, déchets, aménagement, énergie ...).

## **TOUR DE TABLE**

### **Commission travaux – Marcel NICOLIER**

- D'importants travaux vont être engagés au centre village. La circulation sera difficile pendant cette période. Le syndicat des eaux changera les canalisations d'eau potable. Les réseaux d'électricité, téléphone et éclairage public seront enfouis. La commune profitera de ces travaux pour mettre en séparatif les réseaux d'eaux usées et eaux pluviales. Ces travaux débutent prochainement.

-Aménagement du carrefour du Rual : la consultation sera lancée courant février pendant une durée d'un mois. Le début des travaux est prévu pour mai 2021.

-Toit de l'église : D'importantes fuites ont été constatées au niveau du toit de l'église dues à des tuiles manquantes ou détériorées. L'entreprise Wallace a estimé à environ 2000 € le coût des travaux. Ils seront réalisés prochainement.

### **Commission communication – Véronique CHARDON**

- Les vœux du maire en ligne ont été appréciés.

- Le flash info de mars est en cours de préparation.

### **Commission du personnel, de l'enfance et de la jeunesse - Catherine PILLOIX**

- Les écoles et les services périscolaires et pause méridienne continuent de fonctionner normalement malgré la crise sanitaire et les différents protocoles à mettre en place.

### **Commission illuminations et embellissement – Michel BOUGAREL**

-Un enrochement a été installé au Saunier, une réflexion est en cours pour le fleurissement et l'installation d'un potager.

-Concernant l'entretien des cours d'eaux, un contact a été pris avec le SMABB.

Une réflexion est en cours pour l'installation de jeux pour les enfants vers la fontaine

-L'aménagement de la plateforme de Turitin et l'installation de jeux pourraient être un projet pédagogique porté par une école de travaux paysagers.

### **CCAS – Catherine PILLOIX**

Une aide aux démarches (prise de RDV, transports) pour se faire vacciner contre la COVID-19 est en cours pour les personnes de plus de 75 ans. Pour ce public, une aide de la région Auvergne Rhône Alpes devrait être proposée pour le transport.

### **Commission urbanisme – Sophie KOWALSKI**

-Afin de débloquer plusieurs projets d'entreprises sur la commune, il est envisagé de modifier le PLU en instaurant des zones STECAL (Secteur de Taille et de Capacité d'Accueil Limitées).

Ce projet permettra de conserver des emplois sur la commune.

-Lors des contrôles de fin de chantier, il est envisagé de ne plus délivrer les certificats de conformité si les crépis (maisons et clôtures) ne sont pas réalisés.

### **Commission patrimoine - David GALLEA**

Une réfection du monument aux morts est envisagée.

### **Bernard GUILLARME**

-Il demande quelle protection sera installée vers l'abri bus du lotissement en centre village.

Une réponse sera apportée lors du prochain conseil municipal.

-Concernant l'antenne relais installée sur le château d'eau, il demande quelle décision a été adoptée. Réponse : Le syndicat des eaux a validé le principe.

-Il demande si la CCCND a apporté une réponse quant au projet de construction d'un bâtiment enfance et jeunesse sur la commune. Bernard COCHARD répond qu'une réponse sera donnée au cours du premier semestre 2021.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h50

**Prochaine réunion du Conseil municipal fixée au**

**Vendredi 26 février 2021 à 20h00 à la salle de l'Arche.**

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.